

## Extrait de l'audition, conjointe avec la commission des Finances et la commission des Affaires économiques, de Mme Margrethe Vestager, Commissaire Européenne à la Concurrence

**La présidente Frédérique Massat.** Par ailleurs, la question des concessions hydroélectriques nous tient particulièrement à cœur puisque les questions énergétiques relèvent de la compétence de notre commission. Ma collègue Marie-Noëlle Battistel et moi-même nous sommes rendues à Bruxelles, où nous avons rencontré le directeur général à la concurrence, pour évoquer ce lourd sujet, dont j'ai eu l'occasion de rappeler les enjeux économiques et sociaux pour la population française. Acteurs essentiels d'un secteur stratégique pour l'Europe, les concessions hydroélectriques jouent également un rôle majeur dans l'aménagement de nos territoires et la gestion de l'eau. Aussi la commission des affaires économiques a-t-elle adopté, dans le cadre de l'examen du projet de loi relatif à la transition énergétique, des dispositifs de nature à rendre nos préoccupations compatibles avec les exigences européennes. Les derniers décrets d'application de la loi ont été publiés au mois d'avril, et nous nous employons à les mettre en œuvre. Je vous suis sensible à cette réalité sociale, comme vous l'avez indiqué à l'intersyndicale, que vous avez reçue le 7 novembre dernier. Je souhaiterais donc connaître votre sentiment sur cette question.

**M. Jérôme Lambert, président.** Nous comprenons bien qu'une concurrence aussi loyale que possible est nécessaire pour assurer les prix les plus justes aux consommateurs et stimuler l'innovation. Toutefois, certains secteurs méritent une considération particulière, compte tenu des intérêts publics en jeu. Je prendrai deux exemples. Le premier est celui des concessions hydroélectriques françaises, qui ont fait l'objet d'un contentieux récent puisque vous avez adressé à Mme la ministre de l'environnement une mise en demeure d'ouvrir à la concurrence l'exploitation de ces infrastructures. Un décret relatif aux concessions d'énergie hydraulique approuvant le modèle de cahier des charges applicable à ces concessions permet des regroupements et la création de sociétés d'économie mixte. En outre, il existe une option pour qu'EDF, exploitant historique, mette à la disposition des entreprises concurrentes un volume de mégawattheures à prix régulé. Ce système vous paraît-il adéquat ? Comprenez-vous les difficultés liées à la nécessité de concilier le respect indispensable des objectifs de la transition énergétique et la mise en concurrence des concessions ?

**Mme Marie-Noëlle Battistel.** Madame la commissaire, j'évoquerai, pour ma part, un seul sujet, qui me tient particulièrement à cœur, étant une élue de la montagne ; je veux parler des concessions hydroélectriques. Cette énergie particulière, issue d'un patrimoine national cher aux Français, représente près de 80 % de la production d'origine renouvelable. Il s'agit du moyen de production le plus compétitif, le plus flexible et le plus modulable, notamment pour gérer la pointe et l'extrême pointe, et de la meilleure technologie de stockage d'électricité, ce qui en fait un pilier essentiel de la transition énergétique en France. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a en effet défini un nouveau mix ambitieux, dans lequel la part du nucléaire diminue au profit des énergies renouvelables. Vous comprendrez donc, dans ce contexte, notre attachement à l'énergie hydroélectrique, à la sûreté des ouvrages et à la sécurité de notre système électrique, et notre souci de préserver tous les usages de l'eau qui se sont développés au fil du temps avec les collectivités et qui permettent d'offrir aux usagers français un tarif assez bas.

Vous travaillez sur ce sujet avec le Parlement et le Gouvernement français. Vous avez également reçu les opérateurs – EDF, la Compagnie nationale du Rhône (CNR), la Société hydroélectrique du Midi (SHEM) – ainsi que les syndicats, et je sais que vous avez été attentive à leurs préoccupations. Nous avons inscrit dans la loi relative à la transition énergétique un certain nombre de dispositifs qui nous

permettent de respecter la directive européenne. Nous proposons notamment la mise sur le marché de volumes productibles et la création de sociétés d'économie mixte (SEM). Quel est votre avis sur cette question ?

J'ajoute que débloquer cette situation contribuerait à relancer fortement l'économie, puisqu'environ 3 milliards d'euros de travaux sont en projet. Je dois conclure mais nous vous demandons, vous l'aurez compris, d'être très attentive à cette question.

**Mme Jeanine Dubié.** Enfin, ma dernière question portera sur le renouvellement des concessions hydroélectriques : avez-vous intégré dans vos réflexions l'importance du modèle énergétique français, qui ne doit surtout pas être déstabilisé par l'ouverture à la concurrence ?

**M. Jean-Luc Laurent.** Il y a un peu plus d'un an la Commission européenne a adressé une mise en demeure au Gouvernement français, le sommant de libéraliser les contrats de concession, qui permettaient jusqu'alors que les barrages hydroélectriques qui appartiennent à l'État et ont été financés par l'argent des Français soient exploités par EDF, l'opérateur historique. Comptez-vous accepter la proposition formulée par EDF et le Gouvernement français de vendre à prix cassé 25 % de la production électrique des barrages à des acteurs privés – proposition pour laquelle je n'ai aucune sympathie – ou préférez-vous persister dans la voie de la libéralisation du marché de l'énergie, malgré les échecs que l'on a constatés depuis une quinzaine d'années ?

**Mme Margrethe Vestager.** En ce qui concerne l'hydroélectricité, à propos de laquelle vous êtes plusieurs à m'avoir interrogée, je considère que l'une de nos tâches primordiales, à présent que l'accord de Paris est entré en vigueur, est de s'assurer qu'il soit bien mis en œuvre, partout dans le monde. Les États parties à l'accord se sont imposés des obligations ; elles doivent être respectées. Les énergies renouvelables constituent naturellement une des pièces les plus importantes du puzzle, et l'hydroélectricité a un rôle crucial. En effet, elle est porteuse de promesses non seulement en matière de production d'énergie mais également en matière de stockage, car on n'a pas nécessairement l'usage de toute l'électricité éolienne produite par jour de grand vent, et il est donc nécessaire de la stocker. C'est l'une des raisons pour lesquelles il est fondamental d'investir dans les infrastructures hydroélectriques.

Dans le domaine du solaire et de l'éolien, nous avons pu constater que la concurrence stimulait les investissements. En ce qui concerne l'hydraulique, la loi française indique depuis 2008, conformément aux règles européennes que, lorsqu'une concession a expiré, son renouvellement doit être soumis à appel d'offres. Or cela ne s'est pas fait, d'où une concurrence qui reste très limitée dans le domaine de l'hydroélectricité.

Si notre rôle est de garantir la concurrence, nous sommes néanmoins conscients que cela doit se faire en prenant en compte les enjeux environnementaux, sociaux – notamment en termes d'emploi et d'aménagement du territoire – qui relèvent de la responsabilité de l'État français. Voilà plus d'un an que nous discutons avec le Gouvernement : la coopération est bonne mais nous n'avons pas beaucoup avancé.

Nous avons le plus grand respect et la plus grande considération pour le modèle français et il ne s'agit pas de le privatiser mais d'ouvrir le secteur à d'autres opérateurs. En effet, certaines concessions sont attribuées pour soixante-quinze ans et sans appel d'offres, ce qui comporte le risque de manquer les offres les plus intéressantes.

Nous n'avons pas encore abouti à une solution définitive, malgré d'importantes contributions d'EDF et des syndicats, avec lesquels j'ai eu, il y a quelques semaines, une réunion très constructive, au cours de laquelle ils ont exprimé leurs préoccupations, non seulement au sujet de la concurrence mais, de manière très légitime, à propos des incidences sur l'environnement, le champ social et le marché de l'emploi.